

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont n. 320: chez les dames MAHOUX et de SARTOIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On recoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensberghe.

## GAZETTE DE LIEGE.

### AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

On lit dans la Gazette de Colombie qu'indépendamment des états dont se compose la grande confédération américaine, d'autres puissances ont envoyé des plénipotentiaires au congrès de Panama. Les Etats-Unis d'Amérique ont nommé pour ces fonctions M. Anderson et M. Sergeant. L'empereur du Brésil a aussi envoyé un ministre, M. Biancardi, qui doit être arrivé dans le courant du mois dernier, ainsi que les plénipotentiaires des états appelés à prendre part aux délibérations sur tout ce qui a rapport aux divers points qui n'ont pas été réglés par le droit des gens, et spécialement ceux qui concernent les relations entre les puissances belligérentes et les neutres. Un commissaire de S. M. B. s'est aussi rendu à Panama; l'objet exclusif de ce diplomate sera d'aider le congrès de ses conseils et de veiller à ce qu'on n'adopte aucune mesure contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne. Il est également connu que M. Verveer, colonel d'état major au service de S. M. le roi des Pays Bas, est arrivé à Panama, et quoiqu'on ne dise pas qu'il soit revêtu d'un caractère officiel, cependant il est probable qu'il a reçu des instructions semblables à celles qui ont été données à M. Dawkins, commissaire anglais.

### RUSSIE.

**Petersbourg, le 13 septembre.** — L'armée du Don, (composée de cosaques), a eu ordre de partir toute entière pour passer le Caucase et joindre les troupes du général Yermoloff en Géorgie. L'heliman, général Howaiski, a déjà porté son quartier-général à Mosdok.

On a envoyé l'ordre à Astracan d'armer les bâtimens de guerre qui s'y trouvent, afin d'attaquer les Persans par mer si la guerre devient sérieuse.

L'empereur vient encore d'adoucir le sort de quelques officiers, complices de la conspiration, et qui avaient été condamnés soit à des travaux forcés à temps, soit à servir dans les garnisons éloignées. Trois des premiers ont obtenu une réduction dans le nombre des années, treize autres (parmi lesquels Moussin-Pouschkin) seront placés dans les régimens actifs du Caucase.

### ESPAGNE.

**Madrid, le 21 septembre.** — Le gouvernement vient de recevoir officiellement la nouvelle que le régiment d'infanterie de ligne qui était à Roa a quitté cette place avec armes et bagages, et est passé en Portugal. De nouvelles désertions, mais chacune en petit nombre, ont eu lieu à Badajoz, à Ciudad-Rodrigo et sur divers autres points.

Un événement plus que fâcheux a troublé, lundi dernier, pendant quelques heures, à la Granja, la tranquillité du palais et même celle de toute la ville. Trois domestiques de l'infant don Carlos etient à jouer aux cartes dans une des antichambres des appartemens de ce prince avec un des valets du roi; deux d'entre eux se prirent de querelle au sujet des negros et des blancs; l'un dit que le roi protegeait plus les negros que son maître ne pouvait en voir aucun, même d'une lieue. Une dispute violente fut bientôt engagée, et elle en vint en quelques minutes au point que l'un des deux domestiques de l'infant tira de sa poche un grand couteau, et ouvrit le ventre au domestique du roi, dont les entrailles sortirent aussitôt avec des flots de sang. Aux cris aigus qu'il poussa, en demandant confession, l'infant don Carlos accourut; il n'arriva que pour voir expirer ce malheureux, qui paraissait plus affligé de mourir sans être confessé que de mourir sans être en prison ses trois domestiques, dont l'un était l'auteur et les deux autres les témoins de cet horrible assassinat. Leur procès s'instruit; il ne devra pas être long. Cet événement mit tout le palais en desordre; la troupe fut sous les armes, et la confusion dura jusqu'à ce que la connaissance de la cause fit cesser l'effet.

Nous venons d'apprendre encore un événement déplorable très récent (il y a quatre jours). Le cure de Rueda, petite ville située près de Valladolid, est partisan du système constitutionnel. Encouragé par les républicains de Portugal, il conseilla à plusieurs libéraux de Rueda de rebâtir la pierre de la constitution. Après quelques jours, on procéda à l'exécution de cette pose. A peine les volontaires royalistes de Rueda eurent-ils connaissance qu'ils coururent aux armes. Les libéraux furent bientôt intimidés; mais les volontaires royalistes des lieux voisins furent informés de ce qui se passait, et trois jours après ils se réunirent et entrèrent ensemble à Rueda. Tous les libéraux furent attaqués, et la place publique était jonchée de cadavres au moment où le corregidor de Rueda a expédié un exprès à Madrid, pour informer le gouvernement de ce qui s'y passait.

### ANGLETERRE.

**Londres, le 3 octobre.** — On a reçu au bureau des affaires étrangères des dépêches de Paris de M. Canning.

Le Times rapporte sans pourtant garantir l'authenticité de cette nouvelle, que le ministre des Etats-Unis avait reçu des dépêches de son gouvernement, et qu'il s'était mis en route

sur le champ pour Paris, afin de s'entretenir avec M. Canning sur leur contenu.

— La quantité des fonds anglais retirés de la circulation par la commission d'amortissement, pendant les neuf mois de cette année, s'élève à 993,335 liv. st.

— Le nombre d'individus jugés à la dernière session du tribunal d'Old-Bailey a été de 800, et sur ce nombre, il n'y en a eu que 300 de condamnés.

— On mande de Terre-Neuve, en date du 6 septembre, que la chaleur y a été si forte qu'il n'y aura qu'une petite quantité de poissons propre au commerce, comparée à la quantité qui avait été pêchée.

— Un journal de New-York du 21 septembre contient, d'après une lettre de Bogota du 19 juillet, les détails suivans sur le meurtre commis sur le consul américain, M. Fudger. On lui a percé le cœur avec son épée, le 13, ensuite on lui a coupé la gorge et enlevé tous les effets de ses malles. Plusieurs individus sont arrêtés; les autorités faisaient les plus grands efforts pour découvrir les auteurs de cet horrible assassinat.

— Une lettre du cap Coast-Castle, du 8 juillet annonce que les Ashantées se préparent à pénétrer de nouveau vers les bords de la mer; ils semblent déterminés à poursuivre la guerre avec activité. Ils ont attaqué la reine d'Achini, défilé son armée, et ont pris possession de son territoire, où ils sont campés dans ce moment. Leur nombre s'élève à 20,000 hommes armés et 10,000 qui suivent l'armée. Ils veulent attaquer Acra, dont ils sont éloignés de 36 heures de marche. La reine d'Achini s'est retirée avec ses troupes dans le pays d'Aquapim, derrière Acra, où nos alliés se rallient. La loi martiale a été proclamée avant-hier, et le lieutenant-colonel Purdon, commandant en chef, et d'autres officiers du corps royal africain, sont allés avec les troupes européennes et indigènes à Acra, pour en renforcer la garnison et les divisions étrangères.

— Le 22 septembre, Richard Hobson a comparu devant le bureau de Queen-Square, sous le poids de l'accusation suivante. On l'avait vu dans Charles-street, se disposant à se pendre au marteau de la porte du n. 12. Son mouchoir était autour de son cou, et il était occupé à l'attacher au marteau; deux passans l'en empêchèrent. A quelque distance de là, quelques personnes, touchées de son apparence de misère, et sur ce qu'il leur avait dit être sans ouvrage, lui avaient donné deux shillings. Peu d'instans après, il était tombé tout-à-coup comme dans un accès d'épilepsie, et n'avait paru revenir à lui qu'à l'arrivée d'un huissier, qui déclara le bien connaître pour un homme habitué à ces sortes de pratiques, par lesquelles il tâchait d'exciter la commisération des passans, et de tirer d'eux quelque argent.

Déjà une fois il avait fait le mort, et n'avait retrouvé ses jambes qu'au moment où on était venu avec un brancard pour l'enlever et le porter au dépôt central. C'était du reste un bon ouvrier, fort occupé dans son état. Les différentes dépositions ne prouvant pas suffisamment qu'il eût menti, il a été acquitté.

### SUISSE.

**Genève, le 28 septembre.** — Le conseil souverain a été assemblé les 26 et 27 de ce mois pour le rapport de la commission et la discussion sur le projet de loi relatif à la liberté de la presse et à la police des étrangers. La commission a pensé qu'il valait mieux s'en tenir aux pouvoirs extraordinaires du conseil d'état plutôt que de faire une loi spéciale qui rendrait permanente des mesures anti-constitutionnelles, dont on espérait voir bientôt la fin. Quant au nouvel article proposé, qui étend les restrictions sur la presse à la politique des autres cantons, article fortement attaqué dans le tour de consultation, la grande majorité de la commission a pensé qu'il était convenable de faire une loi répressive, et que par ce moyen on pouvait satisfaire au vœu de la diète, sans porter une nouvelle atteinte à la constitution. L'initiative du conseil d'état ayant été demandée et obtenue dans ce but, la commission a été autorisée à préparer un projet de loi, jusqu'à la rédaction duquel le 3e article du projet devrait être ajourné.

### FRANCE.

**Paris, le 4 octobre.** — Le Journal des Débats rapporte l'article suivant qu'il emprunte à la Quotidienne :

« Les régimens quittant le camp de Saint-Omer avaient reçu l'ordre de se porter dans de nouvelles garnisons; d'autres régimens, en garnison dans le nord-est et dans l'est, devaient également changer de résidence; tout vient d'être contremandé;



les régimens restent où ils sont; on retarde même de donner aux officiers les congés de semestre; les généraux, les chefs de corps rebouillent d'efforts pour engager les soldats, dont le tems de service est expiré, à rester dans les rangs, surtout dans la cavalerie où il est plus difficile de former des sujets. Tous les inspecteurs-généraux, dans leurs rapports d'inspection, ont déclaré qu'un dégoût prononcé pour le service s'est manifesté parmi les soldats d'une manière alarmante. Plusieurs de ces généraux proposent divers moyens pour remédier à ce mal.

La *Quotidienne* ne dit point quels sont ces remèdes; elle se tait sur les causes du mal.

— M. le chevalier Laget de Podio vient d'adresser un exemplaire de son *mémoire à consulter* à M. le comte de Montlosier, en lui annonçant l'envoi de l'acte d'accusation qui doit suivre ledit *mémoire*, lorsque les avocats lui auront adressé la consultation qu'ils délibèrent en ce moment.

M. le chevalier termine sa lettre par cette déclaration qu'en demandant la condamnation des écrits, il ne cessera de professer la plus haute estime pour le talent et la personne du noble comte.

— Depuis samedi l'*Ayacucho* fait flotter son pavillon dans les bassins du Havre. M. le commissaire de la marine avait envoyé chercher le même jour le capitaine de ce navire et lui avait communiqué la dépêche du ministre de la marine, qui fait connaître l'admission dans les ports français du pavillon colombien.

« Les pavillons de Colombie et du Mexique sont admis dans les ports français comme celui de toutes les nations amies de la France. Encore une fois, quoi qu'en ait dit l'*Etoile*, nous ne croyons pas avoir desservi les intérêts du commerce ni ceux de nos principes politiques en exposant avec franchise, et avec toute l'énergie dont nous sommes capables, les conséquences qui auraient pu être la suite d'une insulte gratuite au pavillon de ces républiques. »  
(*Jour. du Com.*)

— Le grand établissement formé à Lille pour la fabrication et la distribution du gaz hydrogène portatif est en pleine activité. Déjà plusieurs filatures et fabriques ont adopté ce mode d'éclairage.

*Cours de la Bourse du 4 octobre.* — Rentes 5 p. 100, jouiss. du 22 sept. 1825, 98 fr. 10 c. — 4 1/2 p. 100, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 juin, 66 15 c. Actions de la banque, 2032 50. Emprunt royal d'Esp. 1826, 46 1/8. Emprunt d'Haïti, 000.

#### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

*Trieste, 23 septembre* — On prétend de nouveau que lord Cochrane est arrivé dans l'Archipel.

On assure déjà qu'il avait pris le commandement en chef de 130 bâtimens grecs.

Il se confirme, d'après des lettres de Corfou du 13 septembre, que le blocus d'Athènes a été levé, le 24 août, après un combat violent livré aux Turcs par Caraiskaki et Fabvier.

M. Spaniojacki, que le gouvernement grec a nommé, conjointement avec F. Burdett et Ricardo, pour recevoir le compte de MM. Orlando et Luriotis des deux emprunts pour les Grecs, vient de publier une lettre de M. Ternaux, par laquelle ce dernier déclare que le comité grec de Paris a acheté, payé et envoyé en Grèce des munitions de diverses natures pour une somme de 278,537 fr.; qu'il a remis 54,000 à M. Prassacagni de Marseille, et qu'il reste entre ses mains une somme de 9,800 fr.

Le total des dons reçus par le comité grec de Lausanne s'élevait, à la fin de septembre, à plus de 60,000 fr. A la même époque celui de Neuchâtel avait recueilli plus de 13,000 francs.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin*:

« L'esprit d'humanité et de charité, qui anime les protestans du midi de la France pour nos frères les chrétiens d'Orient, a été imité en Alsace. Dans plusieurs communes les ministres protestans ont fait un appel à la générosité de leurs paroissiens, et leurs quêtes ont produit une somme de 327 fr. 40 c., qui a été remise à la librairie Treuttel et Wurtz pour l'envoyer au comité grec de Paris. »

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 6 OCTOBRE.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement est expiré sont priés de le faire renouveler, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de cette feuille.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. La séance d'ouverture aura lieu lundi prochain, 9 du courant, à onze heures du matin, dans la grande salle académique.

— Les fonds de la société du commerce des Pays-Bas sont remontés à la bourse d'Amsterdam, mardi dernier, de trois et demi pour cent. On attribue cette hausse subite aux nouvelles favorables qu'on aurait reçues de Batavia, par le bâtiment qui en est arrivé tout récemment à Rotterdam, et qui a donné le rapport d'une victoire importante remportée sur les insurgés.

(*Const. des Pays-Bas.*)

— A son passage par Nuremberg, le roi de Bavière a assisté à un concert donné au bénéfice des Grecs.

— Les dernières nouvelles reçues de Paris sont loin d'être rassurantes sur la santé de Talma: son état paraît désespéré; on doutait qu'il pût être transporté d'Enghein à Paris.

— Les journaux anglais, dit le *Dragon*, contiennent l'extrait suivant d'une lettre d'Ostende, du 22 septembre: « Aux horribles détails que je vous communiquai dans ma dernière, je dois ajouter le récit suivant: L'aimable épouse du chevalier de B\*\*\*, accompagnée de ses deux demoiselles, âgées l'une de 19 et l'autre de 18 ans, se promenait en cabriolet à un quart de lieue de l'arsenal au moment de l'explosion, lorsque M. de B\*\*\* fut frappé avec violence à la tempe droite, par un morceau de bois qu'on croit avoir été détaché de la poudrière, et qui la tua à l'instant. Au bruit de l'explosion, le chevalier prit le mors aux dents et descendit la colline de Fermois. Les dames furent jetées à terre avec force. En les relevant, on s'aperçut que la cadette avait déjà cessé d'exister, l'un des bras de l'aînée était cassé en deux endroits; elle avait en outre tant de contusions et surtout à la tête, qu'on désespéra de son rétablissement. Lorsque cette nouvelle tragique parvint aux oreilles d'un jeune homme, qui la veille était arrivé de Frankfurt et qui devait conduire sous peu à l'autel la cadette des demoiselles de B\*\*\*, il rentra précipitamment dans son hôtel et se brûla la cervelle avec un de ses pistolets de voyage. On trouva sur sa table une lettre de sa future sur le dos de laquelle il avait écrit: *Je ne puis survivre à ce terrible événement: je vais rejoindre ma Rosabelle, dans des régions plus heureuses. Adieu, adieu, mes amis, je ne puis vivre sans mon adorable amie.* Cette circonstance a produit beaucoup de sensation dans cette malheureuse ville. »

Une lettre écrite de Cagliari insérée dans le *Globe and Travel* et copiée par le *Constitutionnel* de Paris, parlait ces jours derniers d'un débarquement dont le général Guillaume Pèze, monté sur l'un des bateaux à vapeur de lord Cochrane, menaçait la Sicile. Le ministre Piémontais à Londres en avait notifié la nouvelle à son gouvernement, qui avait eu à bon honneur de s'en alarmer. A l'heure qu'il est, Pèze, l'illustre général, qui fait voyager si loin, est à Liège, venant de Spa, et prêt à partir pour Bruxelles. L'ambassadeur Piémontais si tant est qu'il soit pour quelque chose dans cette histoire, peut donc rassurer son gouvernement, et le vice-roi de Sicile dormir en paix.

A chaque nouvelle session des états-généraux, les journaux du pays ne manquent jamais d'annoncer que l'on s'occupera définitivement, dans les chambres, de l'organisation de l'autorité judiciaire et de la loi sur la garde nationale, le tout en exécution de la loi fondamentale qui garantit en termes exprès ces deux institutions. Quels que soient en cette occurrence les retards apportés, soit par le pouvoir exécutif qui n'a pas exercé l'initiative, soit par le pouvoir législatif qui n'a pas usé de ce droit, il est à craindre que cette nouvelle si souvent répétée ne soit encore cette fois plutôt l'expression d'un vœu légitime que l'effet d'une communication authentique. A cet égard, le secret dont on se plaît à couvrir les travaux destinés aux chambres, et le silence du journal ministériel laissent un champ libre aux conjectures. Ne croit-on pas cependant qu'il y aurait utilité et justice à tirer la nation d'un état de doute toujours fâcheux, et à ne pas attendre le dernier moment pour l'informer des institutions qu'on lui prépare?

Les plaidoieries dans l'affaire Sauvenier, accusé de meurtre d'incendie et de tentative de vol avec effraction, ont commencé ce matin à neuf heures, après deux jours consacrés à l'audition des témoins. M. l'avocat-général a discuté les principaux témoignages et soutenu les deux chefs d'accusation.

Dans la première partie de sa plaidoierie, le conseil du procureur s'est borné à soutenir que la prétendue lettre ministérielle n'aurait pas dans l'application de l'art. 305 du code pénal invoqué par le ministère public. A une heure, la séance a été levée et remise à trois heures et demie pour entendre la suite de la défense.

En faisant connaître lundi, la décision de la cour, nous entrerons dans quelques détails sur cette affaire qui présente plusieurs circonstances intéressantes.

Les événements dont le Venezuela est en ce moment le théâtre semblent toucher à un dénouement prochain. On a vu que le congrès colombien a porté contre Paez un décret de mise en accusation et que Bolivar a aussitôt pris la résolution de revenir sur-le-champ dans la Colombie. Plusieurs bataillons sont déjà arrivés du Pérou à Panama. Ce qui peut jeter quelque doute sur l'opinion du libérateur à l'égard de l'insurrection de Paez, c'est celle qu'il a exprimée dans la lettre qu'il a écrite au congrès le 31 décembre 1822 (et non le 31 septembre 1822). Quant que cette lettre soit entièrement étrangère et de long-tems antérieure à l'insurrection, elle fait assez pressentir la résolution que prendra le libérateur. Il s'y prononce formellement contre toute tentative de démembrement et contre toute espèce de modification apportée à la constitution colombienne avant les dix années, terme fixé pour sa révision.

Au reste, la circonstance que c'est ici une simple question de politique intérieure et que l'Espagne n'y est pour rien, semble pleinement confirmée. C'en est fait de l'influence de la métropole sur les affaires de ses colonies émancipées. La résolution du ministère français envers les pavillons du Mexique et de Colombie le prouve de reste.

On lit dans les journaux de Batavia qui étaient en retard jusqu'au 24 juin.

Le 19 juin, on a reçu à Batavia la nouvelle d'une victoire remportée par nos troupes, sous les ordres du colonel Cochius, le 9 du même mois, près de Djocjokarta, et qui a pour résultat la reddition du fort kraton.



Deux colonnes d'infanterie, commandées par les majors Ledron et Blout, ensemble de 410 hommes; 150 armés de piques, 70 pionniers et 110 hommes de cavalerie, commandés par le major Verbon, ayant avec eux 2 obusiers, 4 mortiers et 2 pièces de campagne, sous les ordres du lieutenant colonel Gay, formaient cette expédition, partie de Djokarta pour investir ce fort du côté de l'est et de l'ouest, tandis que les troupes du prince Soeria Mataran, commandées par le capitaine-adjutant Koelman, et le lieutenant Ruops, au nombre de 3000 indigènes, 400 hommes d'infanterie, 25 de cavalerie et 4 pièces de canon, devaient investir le kraon du côté du nord et du sud.

Après une brèche faite dans une partie du mur de revêtement on monta à l'assaut. Il s'en suivit un combat opiniâtre, tant dans l'intérieur du kraon qu'à l'extérieur, et ce ne fut qu'au bout de trois heures que les nôtres se virent entièrement maîtres du fort.

Cette affaire a coûté cher à l'ennemi, on évalue sa perte à 400 morts; le nombre des blessés ne saurait être fixé: on lui a fait 40 prisonniers, pris 4 drapeaux, trois pièces de canon, et 60 chevaux. Notre perte est de 8 hommes tués et 46 blessés, nombre peu considérable en regard aux difficultés qu'il a fallu surmonter. Parmi les premiers sont le brave lieutenant d'infanterie Vurstenberg, un sous-adjutant et 2 flanqueurs européens.

S. Exc. le commissaire général avait fait de nouvelles nominations et promotions dans l'administration.

**NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.**

Le savant Abbé Bosch, employé à la bibliothèque de Pise, a découvert, dit-on, dans un couvent de capucins, quinze des livres perdus de Tit-Live, qu'on cherche depuis tant de siècles.

Un fait consigné dans une lettre de M. de Navarette au baron de Zach, tend à prouver que l'emploi de la vapeur comme force motrice remonte jusqu'au seizième siècle, époque des grandes découvertes. On lit dans cette lettre que des bateaux à vapeur furent proposés à Charles Quint, en 1543, par un capitaine nommé *Blasco Loyola*. La première épreuve en fut faite avec succès à Barcelonne, mais des envieux et des détracteurs vinrent à bout de faire avorter cette entreprise quoique l'inventeur eût reçu des témoignages de la satisfaction du prince. Car la suite, les guerres dont ce monarque fut occupé firent perdre de vue la découverte du capitaine Loyola. Les procès-verbaux qui constatent cette découverte, sont déposés dans les archives de Simancas.

On annonce la traduction française à Paris, des discours de Pitt et Canning au faveur de l'émancipation des catholiques.

**Aphyxie.** — *Noyés* — Il y a peu de tems que M. le docteur Leroy a communiqué à l'Académie de Paris la suite de ses recherches sur l'aphyxie; un journal fait mention des nouvelles expériences rapportées par ce praticien, et qui démontrent les dangers de la pratique recommandée par tous les auteurs modernes, de l'insufflation de l'air dans les poumons. On a remarqué que les animaux vivans sur lesquels on pratique cette insufflation avec un peu de force, ceux même qui, sous le rapport de la capacité de la poitrine, ont avec l'homme la plus grande analogie, succombent en trois ou quatre minutes; et pour produire cette mort si prompte, il n'est pas nécessaire de pousser de l'air à plusieurs reprises; une insufflation un peu brusque faite avec la bouche suffit: aussitôt après, l'animal perd l'aphyxie, car M. Leroy a constamment trouvé du sang noir dans les artères.

On éprouve une sorte d'effroi en voyant une pratique aussi dangereuse recommandée comme le moyen le plus sûr de rappeler les noyés, les asphyxiés à la vie; et, en songeant que l'insufflation pulmonaire est mise chaque jour en usage, non seulement par des médecins, mais encore par des hommes étrangers à l'art de guerir, car le salut dépend ici de la promptitude des secours. M. Leroy a modifié les appareils dont on se sert pour l'insufflation, afin de la rendre moins dangereuse, en supposant qu'elle ne doit pas être totalement abandonnée. Il a en outre imaginé une nouvelle manière de diriger le galvanisme pour rétablir la respiration. Ces nouveaux procédés sont soumis à l'examen de messieurs Legendre, Dumeril et Dulong, désignés par l'Institut pour en faire le rapport.

**COMMERCE.**

**BOURSE D'ANVERS, du 6 octobre.** — Dette active, 2 1/2 d'intér., 51. C. de synd. 4 1/2 d'intér. Act. soc. comm. 4 1/2 d'intér., 89 1/8.

**BOURSE D'AMSTERDAM, du 5 octobre.** — Dette active, 50 5/8. C. de synd. 15 1/6. Différent 13 1/6. Bill. de chance, 17 1/2. Synd. d'am. 14 1/2. Lois de, 85 à 85 7/8 86. Act. soc. comm., 89 à 89 3/4 90 1/2.

La taxe du PAIN à Liège du samedi 7 octobre, est la même que celle de la semaine dernière.

**SPECTACLE.** — Aujourd'hui dimanche 8 octobre, la *Caverne*, ou *les Voleurs*, opéra en trois actes, orné de tout son spectacle. Cette pièce sera suivie de *l'Auberge de Bagnères*, opéra en 3 actes.

**ÉTAT-CIVIL des 5 et 6 octobre.** — Naissances, 4 garç., 4 filles.

Mariages, 2, savoir: Entre:

Ensigne Antoine Joseph Rubert, rue Pont de Torrent, n. 719 et Marie Joseph Voue, rue Vinave-d'Ile, n. 57.

Philippe Henri Ramackers, menuisier, sub. Ste. Walburge, n. 35 et Elisabeth Thour, marchande, rue sur le Marché, n. 57.

Décès: 2 garçons, 1 fille, 1 homme, savoir:

Jean Pierre Pauly, âgé de 21 ans, fusilier à la 2me compagnie, bataillon de dépôt 1me division en garnison en cette ville, célibataire.

TEMPERATURE DU 7 OCTOBRE.  
A 9 h. du mat., 7 d. au-dessus 0; à 3 h. apr. midi, 10 d. au-dessus.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE A LA BOVERIE.**

A l'occasion de la fête au Rivage en Pot, le Sr. Vignoul donne un BAL, dimanche et lundi prochain, 8 et 9 du courant. (1068)

Dimanche 8 octobre, BAL au Petit Sans-Souci, sur Avroy.

M. Grosfils, maître de danse a l'honneur de prévenir le public qu'il ouvrira un cours où il donnera ses leçons, le 16 de ce mois, tous les jours depuis 4 heures de l'après-midi, jusqu'à 7, exceptés les jeudi, fêtes et dimanche, au n° 662, rue de la Wache. (1094)

Chez Parfondry, derrière l'Hôtel-de-Ville, on vient de recevoir des huîtres très-fraîches. (1042)

J. F. Peret, rue Ste.-Ursule, à la Balance, vient de recevoir des huîtres anglaises de toute ire qualité, à 1 fl. 89 cents.

Tart, derrière l'Hôtel-de-Ville, recevra ce matin des huîtres anglaises très fraîches.

F. Hardy, derrière l'hôtel-de-ville, a reçu des huîtres anglaises très-fraîches.

RUE DU PONT-D'ILE, N° 837.

Mde. Raikem-Lonhienne a reçu d'une des meilleures fabriques de Lyon, un assortiment considérable d'étoffes de soie et rubans unis; gros de Naples, satin, velours et marcelinne en couleurs nouvelles et noir fin.

D'après des arrangemens pris, elle a fixé à toutes les étoffes de soie et rubans unis qui composent son magasin, des prix correspondant à ceux de fabrique; ces arrangemens seront d'autant plus favorables aux acheteurs, que l'on apportera la plus grande attention à n'avoir que des qualités choisies et des nuances distinguées.

Indépendamment de la soierie, elle tient aussi les mérinos français et de Saxe, circassienne et autres étoffes d'hiver, à des prix avantageux.

**CIRAGE ANGLAIS** de la Maison Robert Warren's de Londres.

Cette composition avantageusement connue rend le cuir imperméable et lui conserve toute sa souplesse en lui prêtant en outre un noir très-brillant. Le seul dépôt dans la province est chez le Sr. Salkin, rue du pont d'Avroy, n. 56. Il vient d'en recevoir une forte quantité A PRIX FIXE.

Le bureau d'administration du collège de Huy informe le public que la rentrée aura lieu le jeudi 12 octobre, après la messe du Saint-Esprit, qui sera chantée ledit jour, à neuf heures du matin, dans l'oratoire du collège et à laquelle les élèves sont tenus d'assister. (1094)

Deribeaucourt, rue Neuvise, au Sauveur, achète couronnes, louis légers et toutes monnaies quelconques.

Le bourgmestre de Theux, informe que la régence de cette commune accordera une prime de vingt florins au propriétaire étranger de la plus belle vache qui sera conduite à la foire qui y aura lieu le 3 novembre prochain. (1085)

A louer, pour en jouir dès-à-présent, une maison située rue des Ursulines. S'adresser au cœur d'Or, rue du Pont, n. 928. (1032)

L'on demande deux ouvriers tanneurs, qui sachent peler. S'adresser chez M. Redberg, marchand-tanneur, à Liège. (1083)

(352) Mardi prochain, 10 du courant, à dix heures, vente de BEAUX NOYERS à la ferme de Cheratte, à Cheratte.

On cherche un capital de 2362 florins 50 cents des Pays-Bas pour le terme de cinq ans, sur une maison libre de charges, assurée pour 5000 florins et louée 236 florins 20 cents. S'adresser chez M. F. J. Frésart, rue Hors Château, n° 222. (1088)

Par suite de surenchère, il sera vendu définitivement, par le ministère du notaire Delexhy, le mercredi 18 octobre 1826, à dix heures du matin, devant M. Boverie, juge de paix, en son bureau rue Neuvise, à Liège, trois maisons sises rues de l'Eau, du Turin et des Récolets, à Visé. (1090)

On peut se procurer pour la 135e. loterie royale des Pays-Bas au bureau de Maréchal-Mathias, agent de ladite loterie, rue du Stockis, derrière l'Hôtel de-Ville, à Liège, des lots entiers, 112, 114, 118 ou 116 au prix courant, soit en achat ou en location. (1091)

(321) C. Corbimyn, rue Cheravoye, n. 585, à Liège, fabricant de poêles, a dans son magasin, un grand assortissement de toutes espèces, tels qu'à colonne, pedestaux en vase, œils de bœuf, à l'anglaise, cuisinière, fours économiques, etc., au goût le plus moderne, et aux prix les plus modérés.

La V<sup>e</sup> Charles, née Deneumoulin, place St-Denis, n. 743, a reçu un assortiment de belle toile de Brabant, de toute largeur, ainsi que superfine 414 et 413; lin Flandre de toute qualité; huile épurée; chandelles de Brabant; fromage d'Hollande première qualité; le tout au plus juste prix. (869)

Maison avec jardin à louer pour le Noël prochain, rue Pont d'Ile, n° 21. S'adresser rue de la Casquette, derrière la comédie, n° 799.

Un jeune homme, âgé de 24 ans, d'une famille honnête, muni de bons certificats, cherche à se placer dans une maison de commerce, ou dans une bonne maison, soit à la ville, soit à la campagne, pour instruire des jeunes gens; il connaît les langues latine et française, l'arithmétique et l'écriture, la musique vocale et touche un peu du piano. Il peut enseigner d'après la méthode de M<sup>r</sup> Jacotot, si on le désire. S'adresser au bureau de cette feuille. (1060)

Une demoiselle de bonne famille, connaissant le commerce d'épicerie et d'aunage, désire se placer comme fille de boutique. S'adresser au bureau d'annonces de cette feuille. (1092)



*Assemblée générale des huissiers des arrondissemens de Liège et Verviers.*

Le syndic des huissiers invite ses confrères desdits arrondissemens à se réunir le 15 octobre 1826, aux neuf heures du matin, au lieu ordinaire des séances de la chambre de discipline, local de la cour à Liège, pour procéder à la rénovation de ladite chambre. Le syndic, D. D. MORDAN. (1035)

( ) **VENTE D'IMMEUBLES.**

Le lundi 16 octobre 1826, à deux heures de l'après-midi, le notaire *Servais* exposera en vente par adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, chez le sieur Jean Dor, serrurier à Jemeppe.

Une maison solidement construite, ayant une pièce au rez de chaussée, deux à Pétage, cave et grenier, située audit Jemeppe, sur la place publique près l'église, tenant de l'Est et du Sud aux enfans de Catherine Aimout, décédée épouse de Toussaint Monseur; de l'Ouest à la place publique, et du Nord audit Jean Dor représentant Simon Bouguet.

Le cahier des charges donne une parfaite sécurité, ainsi que des facilités pour le paiement du prix de la vente.

S'adresser pour avoir de plus amples informations audit notaire *Servais*, dépositaire des titres de propriété. *SERVAIS, not.*

(326) *Vente publique d'une ferme d'origine patrimoniale.*

Le lundi 9 octobre 1826, à 9 heures du matin, Me. Dusart, notaire à Liège, vendra aux enchères publiques, en la demeure du sieur Englebert Doyen, cabaretier à Gronsfeld, une ferme occupée par le sieur Guillaume Brouwers, située à Ekkelaede, commune dudit Gronsfeld et aux environs. Cette ferme consiste en bâtimens d'exploitation avec 19 bonniers métriques 13 perches 41 aunes P.-B., et sera exposée en masse et puis en détail. S'adresser audit notaire, rue Féronstrée, à Liège, pour connaître les conditions.

(328) La maison Spirlet, n. 596, rue Féronstrée, à Liège, avec écurie, remise et tous ses magasins, ayant été surenchérie d'un dixième sur le prix de quinze mille dix florins, et la partie des bois taillis devant Fraipont, commune d'Olne, de l'étendue de vingt-quatre bonniers six perches Pays-Bas, étant restée sans enchère, seront réexposées en vente définitive et sans autre remise, au plus offrant, en ladite maison, à deux heures de relevée le mercredi onze octobre 1826, aux clauses et conditions à voir dans les études des notaires *Debeffe et Bertrand*, dépositaires du cahier des charges.

Chambres ou quartiers garnis ou non garnis à louer, rue Féronstrée, n. 676. (1019)

( ) **135<sup>e</sup> LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.**

Lundi neuf octobre prochain, commencera le tirage de la 135<sup>e</sup> loterie. Elle est composée des gros lots de fls. 125,000 : 100,000 : 80,000 : 50,000 : 40,000 : 30,000 : 25,000 : 20,000 etc. au total de 18518 prix et primes, détaillés sur le plan.

Aucune loterie étrangère n'approche des avantages de celle-ci, soit pour les prix, soit pour les chances.

L'on peut se procurer des lots et parties de lots, avant et pendant les tirages au bureau du collecteur soussigné, rue du Pont, et chez les autres agens de ladite loterie. *MATHIAS*

Joli quartier à louer composé de cinq pièces, avec cave, cuisine et grenier, situé au centre de la ville. S'adresser au bureau de cette feuille. (983)

(264) *Vente pour sortir de l'indivision.*

En vertu d'un jugement d'autorisation, il sera procédé, le lundi 16 octobre 1826, à 2 heures de l'après midi, au bureau de M. le juge de paix, rue Plattes Pierres, n. 693, à Liège, par le ministère de Me. Lambinon, notaire, à Liège, à la vente publique et aux enchères des meubles ci-après désignés.

1<sup>er</sup>. Lot. Une maison n. 639, avec porte cochère, située rue derrière le choeur de St. Denis, à Liège.

2<sup>me</sup>. Lot. Une petite ferme avec six bonniers 24 perches de jardin, vergers, terres et bruyères, sise en lieu dit sous l'abbaye de Beaufays, commune de Forêt, exploitée par Jean Joseph Pissard.

3<sup>me</sup>. Lot. Une prairie plantée d'arbres, close de hayes vives, mesurant 40 perches, située en lieu dit Vinave de Cohaire, commune de Villers-l'Evêque, exploitée par Jean Chapelle, joignant à la ruelle Nuket. à MM. Batta de Nomerange, Nicolas Jacques Marc Lekeux et la Ve. Stevart.

Aux clauses et conditions reprises au cahier des charges, dont on peut prendre connaissance chez M. le juge de paix et en l'étude dudit notaire.

S'adresser en outre soit, pour voir les immeubles, soit pour d'autres renseignemens, à M. M. Lefebvre, rue derrière St. Denis, n. 639 et M. Frédéric Gilman, rue Hors-Château, n. 458, à Liège.

) Jeudi douze octobre 1826, à dix heures du matin dans les allées du chateau des Granges, le notaire *Delvaux*, fera la vente, d'une quantité considérable de beaux sapins. A crédit.

A louer dès à présent un grand magasin propre à tout usage, situé rue Féronstrée. S'adresser rue St. Hubert, n. 587.

*Manufacture royale de porcelaine et de fayence d'Anlonne, à vendre.*

Ce superbe établissement, construit depuis peu d'années, est situé au bord de la Meuse, sur la route de Liège à Namur, et peut, par sa distribution, convenir à toute espèce de fabrique ou manufacture. S'adresser, pour le voir, au comte dudit établissement, et pour les prix et conditions, à M. M. Card, rue des Mineurs, n. 39, à Liège. (108)

**BELLE VENTE DE RASPES.**

A la requête de Monsieur le comte de Geloës, chambellan de sa Majesté le roi des Pays-Bas, il sera procédé publiquement et à un an de crédit, en la demeure du sieur Arnold Dechamps, cabaretier à la Heydt, commune de Warsage, le dix huit octobre à neuf heures du matin, à la vente d'un très-beau taillis, essence chênes, aunes, érables, boulaux, croissant sur environ vingt bonniers des Pays-Bas et divisés en deux cent cinquante portions, dans son bois appelé l'als. Le tout d'une croissance de quinze à seize aus. (1078)

**VENTE DE RASPES.**

Le mercredi 18 octobre 1826, à dix heures du matin, on vendra à crédit et aux conditions à préfixer, chez le sieur Delbruyère, garde-forestier à Peizez, environ quarante bonniers P.-B. de raspes de différens âges, divisés en portions d'un bonnier et d'un demi-bonnier, dans le bois nommé Syry, situé à une demi-lieue du rivage de la Meuse, et sur la commune de Ben, district de Huy.

S'adresser pour les renseignemens au garde de M. Desoer, Solières. (101)

A louer dès-à-présent ou pour mars prochain, une riche maison de campagne avec jardins entourés de murs, plusieurs bonniers de prairie située sur la rive de la Meuse, moitié commune de Liège à Maastricht. S'adresser à Liège, rue Table de Peires, n. 495. (107)

( ) Le vendredi 20 octobre 1826, à deux heures de relevée, le notaire Pâque exposera en vente publique, en son étude rue Saint-Hubert, à Liège,

Le superbe hôtel, occupé par Monsieur le gouverneur, situé à Liège, rue sur la Batte, n. 663

Cet hôtel, qui a également une porte cochère sur la place Barthélemi, est d'une vaste étendue, a de grandes remises, écuries, fontaine dans la cour, et toutes les places nécessaires à faciliter le service d'une grande maison; au premier étage, très beaux salons, dont un tout meublé en glaces; quantité de parterrens, etc.

On peut l'acquérir de gré à gré jusqu'au jour de la vente, les propriétaires accepteraient, en échange, des biens ruraux à leur convenance, ou des contrats sur l'Etat, au cours du jour.

Les conditions sont déposées en l'étude dudit notaire.

A louer présentement une belle et vaste maison, ayant quatre places par terre, deux au premier étage, cinq grandes écuries, cour, étable, deux caves dont l'une très grande, jardin, brasserie avec tous les ustensiles.

Le tout tenant ensemble et en très bon état, situé Marbais aux Bêtes, à Huy, n. 381.

S'adresser au notaire *Chapelle*, audit Huy. (104)

*A louer pour le 15 mars 1827.*

Un beau et bon moulin mû par l'eau, bâti à neuf depuis peu, dont tous les bâtimens sont couverts en ardoises. L'eau n'y manque jamais. Il y a une meule à froment, une à seigle, une pour la hosièrre et une batterie au chauvre. Les écuries et étables sont voûtées et garnies de crèches de pierre et de râteliers. Il y a un excellent jardin, un verger, des belles prairies et des terres labourables.

Le tout est situé à trois quarts de lieu de la meuse, commune de la Gleixhe, canton de Hologne-aux-Pierres, premier district de la province de Liège.

Pour plus amples renseignemens, S'adresser au château de Hologne, situé dans ladite commune de la Gleixhe. (104)

Un jeune homme connaissant le latin, français, calcul, écriture, donne des leçons pour le français, chez lui et en ville. S'adresser chez les Diles. Tarde, au pied du pont des Arches n. 21. (104)

A louer dès-à-présent deux jolis quartiers indépendans, construits à neuf, chacun avec pompe, cuisine, lavoir, petit salon, deux chambres à coucher et grenier, situés sur la Fontaine. S'adresser au n. 206, faub. St.-Gilles. (104)

A louer un beau quartier composé d'un salon, plusieurs chambres, cuisine, cave, etc.; et chambres garnies au n. 426, rue de l'Agneau sur Meuse. (104)

(353) Jeudi prochain douze octobre 1826, aux deux heures de relevée, on vendra à la maison sur la Batte enseignée de Tête-Verte, n. 1072, les meubles suivans, horloge, miroirs, tables, lits, matelats, couvertures en laine, courtoisiers, linges, batterie de cuisine en cuivre, étain et ferailles, et quantité d'autres objets, dont le détail serait trop long. Le tout au comptant. (109)

Chambre garnie à louer rue de la Wache, n. 662. (109)